

Représailles

Qu'est-ce qu'un acte de représailles ?

Votre employeur n'a pas le droit de vous renvoyer, de vous rétrograder, de vous harceler ou de diminuer vos heures de travail parce que vous avez déposé une plainte pour discrimination, mise en danger, vol de salaire ou violation de la loi relative aux congés de maladie payés. Tout acte de représailles constitue une violation des lois fédérales, d'État et de Philadelphie. Indépendamment du statut de citoyenneté ou d'immigration de l'employé, les représailles sont interdites par la loi.

Quelles formes peuvent prendre les actes de représailles ?

Les représailles peuvent prendre la forme d'évaluations négatives injustifiées, d'avertissements écrits ou oraux indus, d'actions disciplinaires, de modification des heures, des responsabilités et des tâches, de rétrogradations, de réductions de salaire et de licenciements.

Comment me protéger des représailles ?

Pour vous protéger, vous pouvez vous faire accompagner d'un collègue lorsque vous vous plaignez de vos conditions de travail (par exemple, salaire, heures, sécurités, questions disciplinaires, etc.). Cette méthode s'appelle « activité concertée » et vous êtes protégé contre les représailles en vertu de la loi nationale sur les relations de travail (National Labor Relations Act) tant que vous vous plaignez avec au moins un autre employé. Vous ne devez pas faire partie d'un syndicat pour que cette loi s'applique.

En outre, pensez à documenter tous vos problèmes sur le lieu de travail par écrit, tant lorsque vous communiquez avec votre employeur que pour vos propres archives. De cette manière, si votre employeur commet des actes de représailles à votre encontre, ceux-ci seront plus faciles à démontrer.

Que faire si je pense être victime d'un acte de représailles ?

Vous, un organisme compétent ou un syndicat pouvez déposer une plainte en votre nom. Étant donné que les représailles peuvent prendre de nombreuses formes, vous devrez déposer votre plainte auprès de l'un des organismes ci-dessous. En cas de représailles liées à un vol de salaire ou à des congés maladie payés, vous pouvez obtenir un formulaire de plainte auprès du Bureau de la conformité en matière d'avantages et de salaires (Office of Benefits and Wage Compliance) par e-mail à wagetheft@phila.gov ou sur <https://www.phila.gov/documents/wage-theft-complaint>. Vous pouvez également prendre contact avec la Commission des relations humaines de la ville de Philadelphie (Philadelphia Commission on Human Relations) pour savoir s'il est indiqué de déposer une plainte compte tenu de vos allégations de représailles. Demandez à notre personnel comment bénéficier des services linguistiques gratuits proposés par la Ville de Philadelphie.

Si vous êtes employé à Philadelphie et pensez être victime d'actions préjudiciables de la part de votre employeur en représailles d'actions protégées, déposez une plainte et prenez contact avec un avocat pour faire valoir vos droits et vos voies de recours.

Bureau de la conformité en matière d'avantages et de salaires
Philadelphie

1515 Arch Street 11th fl.
Philadelphie, PA 19102
wagetheft@phila.gov

Community Legal Services of Philadelphia
1424 Chestnut Street
Philadelphie, PA 19102
215-981-3700
www.clsphila.org

Commission des relations humaines de

601 Walnut Street Suite 300
Philadelphie, PA 19106
pchr@phila.gov

Justice at Work
990 Spring Garden Street, Suite 300
Philadelphie, PA 19123
215-733-0878
www.justiceatworklegalaid.org